



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

CRÉATION D'UN CENTRE D'ÉCHANGE DU RENMINBI EN AMÉRIQUE DU NORD : LE CANADA COMME CHEF DE FILE

Rapport du Comité permanent des finances

Le président

James Rajotte

JUIN 2015

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**CRÉATION D'UN CENTRE D'ÉCHANGE DU
RENMINBI EN AMÉRIQUE DU NORD : LE CANADA
COMME CHEF DE FILE**

**Rapport du Comité permanent
des finances**

Le président

James Rajotte

JUIN 2015

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

PRÉSIDENT

James Rajotte

VICE-PRÉSIDENTS

Nathan Cullen

L'hon. Scott Brison

MEMBRES

Mark Adler

Joyce Bateman

Hon. Ron Cannan

Raymond Côté

Pierre Dionne Labelle

Andrew Saxton

Dave Van Kesteren

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Emmanuel Dubourg

Patricia Davidson

Gerald Keddy

Dave MacKenzie

Blake Richards

John Weston

John Williamson

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Christine Lafrance

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Mark Mahabir, analyste

En collaboration avec :

Brett Stuckey, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le Centre canadien d'échange du renminbi et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| CRÉATION D'UN CENTRE D'ÉCHANGE DU RENMINBI EN AMÉRIQUE DU NORD : LE CANADA COMME CHEF DE FILE | 1 |
| CHAPITRE 1 : INTRODUCTION..... | 1 |
| CHAPITRE 2 : LA MONTÉE DE LA CHINE ET LE RENMINBI..... | 3 |
| A. Contexte | 3 |
| B. Points de vue des témoins | 5 |
| CHAPITRE 3 : CENTRES EXTRATERRITORIAUX D'ÉCHANGE DU RENMINBI | 7 |
| A. Rouages d'un centre extraterritorial d'échange du renminbi | 7 |
| B. Centre canadien d'échange du renminbi : contexte..... | 7 |
| C. Centre canadien d'échange du renminbi : points de vue des témoins | 8 |
| 1. Infrastructure et heures d'ouverture..... | 8 |
| 2. Banque du Canada et Bureau du surintendant des institutions financières..... | 9 |
| 3. Investissements libellés en renminbis | 10 |
| 4. Défis pour le Centre canadien d'échange du renminbi | 10 |
| D. Centres d'échange du renminbi dans d'autres pays : points de vue des témoins..... | 11 |
| CHAPITRE 4 : CERTAINES DES RÉPERCUSSIONS ESCOMPTÉES DU CENTRE CANADIEN D'ÉCHANGE DU RENMINBI | 13 |
| A. Coûts des affaires avec des entreprises chinoises..... | 13 |
| B. Commerce | 13 |
| C. Secteur des services financiers..... | 14 |
| ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS..... | 17 |
| ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES | 19 |
| DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT | 21 |
| RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA..... | 23 |

CRÉATION D'UN CENTRE D'ÉCHANGE DU RENMINBI EN AMÉRIQUE DU NORD : LE CANADA COMME CHEF DE FILE

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

Le 17 février 2015, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a entrepris une étude du Centre canadien d'échange du renminbi (RMB). Il a reçu le témoignage de 15 organismes et d'une personne au cours de quatre audiences.

Le chapitre 2 porte sur l'utilisation mondiale du RMB et sur sa gestion par le gouvernement chinois, et il présente les points de vue des témoins sur ces questions. Le chapitre 3 fournit de l'information sur les centres extraterritoriaux d'échange du RMB et résume les points de vue des témoins sur les centres canadiens et d'autres centres d'échange du RMB. Enfin, le chapitre 4 expose les points de vue des témoins sur certaines des répercussions escomptées du Centre canadien d'échange du RMB.

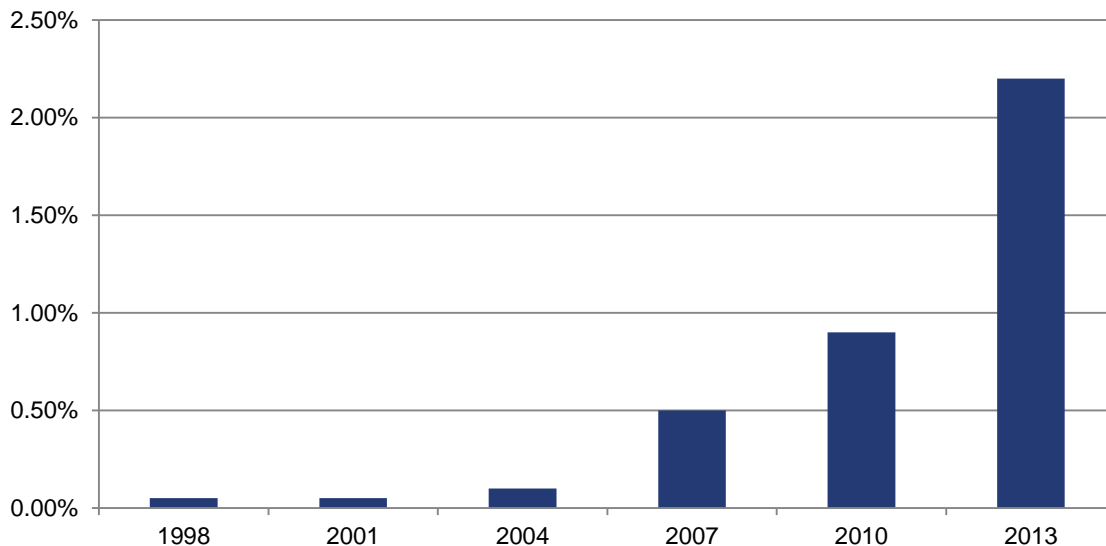
CHAPITRE 2 : LA MONTÉE DE LA CHINE ET LE RENMINBI

A. Contexte

La Chine, dont le produit intérieur brut s'élevait à 10 380 milliards de dollars en 2013, est la deuxième économie de la planète lorsque convertit en dollars américains. Selon des [données](#) compilées par le Fonds monétaire international (FMI) qui ajuste le produit intérieur brut en fonction des différences de prix entre les pays, la Chine a devancé les États-Unis en 2015 en tant que première économie mondiale.

Le renminbi (RMB) est la monnaie nationale de la Chine. Selon une [enquête](#) sur la négociation d'options sur devises, réalisée par la Banque des règlements internationaux (BRI) en avril 2013, le renminbi occupait le neuvième rang des monnaies les plus utilisées dans le monde en 2013, tandis que le dollar canadien occupait le septième rang. De plus, selon des [données](#) recueillies entre janvier 2012 et octobre 2013 par la Société mondiale des télécommunications financières interbanques (SWIFT), le renminbi a devancé l'euro, se hissant au deuxième rang des monnaies les plus utilisées pour les échanges mondiaux. Enfin, comme le [signale](#) le FMI, des banques centrales ont commencé à détenir des RMB dans leurs réserves internationales. La figure 1 montre le RMB en pourcentage du volume des échanges de devises dans le monde, incluant les opérations de change et les contrats financiers, qui ont été signalés à la BRI pour diverses années depuis 1998.

Figure 1 – Renminbi en pourcentage du volume mondial des échanges de devises, diverses années, 1998-2013



Source : Figure établie à partir de renseignements tirés de : Banque des règlements internationaux, [Triennial Central Bank Survey – Foreign exchange turnover in April 2013: preliminary global results](#), septembre 2013.

Des [données](#) recueillies par la SWIFT sur les transferts financiers internationaux entre les banques du secteur privé révèlent que, depuis novembre 2014, le RMB occupe le quatrième rang des monnaies les plus utilisées pour les paiements dans le monde et il devance le dollar canadien et le dollar australien pour ce qui est du montant global des virements.

Le taux de change quotidien entre le RMB et les autres monnaies est contrôlé par la Banque populaire de Chine (BPC) et il repose sur l'offre et la demande de RMB ainsi que sur la valeur du RMB par rapport à un groupe de monnaies. À la réunion tenue en juillet 2013 dans le cadre du dialogue stratégique et économique entre les États-Unis et la Chine, celle-ci [s'est engagée](#) à prendre d'autres mesures afin de permettre au marché de jouer un rôle fondamental dans l'établissement du taux de change entre le dollar américain et le RMB. En mars 2014, la BPC [a annoncé](#) une augmentation de l'écart quotidien permis entre la valeur du RMB et celle du dollar américain (écart passant de $\pm 1\%$ à $\pm 2\%$).

Le gouvernement chinois contrôle les flux transfrontaliers de RMB, par exemple en limitant la capacité des entreprises étrangères d'acheter des obligations libellées en RMB, ainsi que le montant de RMB que les résidents de la Chine continentale peuvent transférer à l'étranger; il ne contrôle pas le virement d'instruments financiers libellés en RMB ni le virement de RMB entre entités situées à l'extérieur de la Chine continentale. Selon un [rapport](#) de la BRI, puisque le gouvernement chinois contrôle les flux transfrontaliers de RMB, le taux de change entre le RMB et d'autres devises diffère selon que le RMB est converti à l'intérieur de la Chine ou à l'extérieur.

B. Points de vue des témoins

Le [ministère des Finances](#) a indiqué au Comité que l'utilisation internationale du RMB comme devise aux fins du commerce et de l'investissement dépendra de trois facteurs : la fin du contrôle exercé par le gouvernement chinois sur les flux transfrontaliers de RMB; la souplesse du régime de change de la Chine; la demande de RMB et d'instruments financiers libellés en RMB. [II](#) a souligné que, comme la Chine ne restreint pas l'utilisation du RMB dans les échanges commerciaux, le pays n'en réglemente pas tous les aspects.

Par ailleurs, [BMO Capital Markets](#) a indiqué que la BPC continue de surveiller et de gérer le taux de change du RMB par l'entremise de deux entités gouvernementales : l'Administration nationale du contrôle des changes et le Système chinois d'échange de devises étrangères. La [Banque industrielle et commerciale de Chine](#) a fait savoir que, d'ici trois ou quatre ans, la Chine abolira les restrictions applicables aux virements de RMB vers la Chine continentale et depuis celle-ci, et que le Canada doit agir rapidement pour tirer parti de la plaque tournante du RMB avant l'abolition des restrictions. En ce qui concerne la demande de RMB, [BMO Capital Markets](#) a laissé entendre qu'en raison de la demande élevée de certains biens par la Chine, il se pourrait que ces biens soient éventuellement chiffrés en renminbis plutôt qu'en dollars américains. En ce cas, la demande de RMB augmenterait.

Selon la [Banque de construction chinoise](#), la BPC élabore un nouveau système de règlement et de compensation des paiements faits en RMB; ce système, qui devrait être mis en œuvre en 2016, réduira le temps requis pour le règlement et la compensation des transactions extraterritoriales en renminbis. La [Banque de construction chinoise](#) a indiqué que, avec ce nouveau système, il ne sera plus nécessaire de passer par une tierce partie, comme une banque établie en Chine, pour le règlement et la compensation des paiements.

CHAPITRE 3 : CENTRES EXTRATERRITORIAUX D'ÉCHANGE DU RENMINBI

A. Rouages d'un centre extraterritorial d'échange du renminbi

Selon la [SWIFT](#), les centres extraterritoriaux d'échange du RMB permettent de compenser et de régler des transactions libellées en RMB hors de la Chine en éliminant les délais liés à la compensation et au règlement des transactions à l'intérieur de la Chine et avec la BPC. La compensation et le règlement immédiats permettent aux parties aux transactions de payer et de toucher les fonds immédiatement, ce qui accroît les liquidités en RMB.

Les centres extraterritoriaux de compensation des paiements en RMB peuvent faire appel à une banque mandataire d'une banque de la Chine continentale ou encore à une banque de compensation locale. La première banque de compensation extraterritoriale en RMB a été établie en 2003, lorsque la BPC et l'Autorité monétaire de Hong Kong ont désigné la Banque de Chine (Hong Kong) comme banque de compensation de transactions extraterritoriales en RMB.

Si une banque de compensation extraterritoriale a un compte de règlement à la BPC et qu'elle est membre du Système national de paiements anticipés de la Chine (SNPAC), le règlement des paiements peut se faire à cette banque. Par exemple, la Banque de Chine (Hong Kong) a un compte de règlement à la BPC et est membre du SNPAC. D'autres banques à Hong Kong peuvent intégrer le système de règlement des paiements en RMB en ouvrant un compte de règlement à la Banque de Chine (Hong Kong).

Outre le règlement et la compensation des paiements en RMB, les centres extraterritoriaux de compensation des paiements en RMB peuvent également offrir des services financiers, par exemple des opérations de change, l'établissement de comptes de dépôt de RMB et l'octroi de prêts en RMB. Ils peuvent aussi faciliter l'émission d'obligations d'État et d'entreprise libellées en RMB, ainsi que d'autres instruments financiers, dont les produits dérivés.

B. Centre canadien d'échange du renminbi : contexte

Le 8 novembre 2014, les gouvernements du Canada et de la Chine ont signé un [accord](#) établissant le Canada comme premier centre d'échange du RMB en Amérique du Nord. Pour appuyer l'utilisation du RMB dans les transactions, le commerce et l'investissement entre les deux pays, l'accord prévoit les trois mesures suivantes :

- un accord d'échange de devises, d'une durée de trois ans, entre la Banque du Canada et la BPC;

- un protocole d'entente entre la Banque du Canada et la BPC visant à désigner une banque de compensation en RMB au Canada et à désigner le Canada comme centre extraterritorial de compensation en RMB;
- l'octroi, aux institutions financières canadiennes, d'un quota initial d'investisseur institutionnel étranger qualifié (RQFII) de 50 milliards de RMB.

L'accord d'échange de devises, d'une durée de trois ans, que les gouvernements du Canada et de la Chine ont [conclu](#) porte sur un montant maximal de 200 milliards de RMB et de 30 milliards de dollars canadiens. Cet accord facilitera l'établissement de la banque de compensation et permettra à la Banque du Canada de fournir des liquidités d'urgence en renminbis pour soutenir les institutions canadiennes si les conditions du marché le justifient, notamment en cas de manque de liquidités résultant d'une crise financière. À l'heure actuelle, la BPC a conclu des accords d'échanges de devises bilatéraux avec 29 banques centrales.

Par ailleurs, l'objectif du protocole d'entente est double : maintenir un dialogue sur l'évolution des activités menées en RMB et sur la disponibilité des actifs libellés en renminbis au Canada; faciliter l'établissement d'une banque de compensation en RMB au Canada. Le 9 novembre 2014, la BPC a désigné la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada), située à Toronto, comme banque de compensation en RMB pour le Centre canadien d'échange du renminbi.

Enfin, le RQFII permet aux investisseurs hors de la Chine continentale d'avoir accès à des instruments financiers sur les marchés de capitaux de la Chine par l'entremise d'une institution financière agréée. Les institutions financières canadiennes pourront demander une part de ce quota, ce qui permettra aux investisseurs canadiens et étrangers d'avoir accès à des instruments libellés en RMB, tels que les obligations, les actions, les fonds cotés en Bourse, les bons de souscription et les fonds communs de placement chinois, auxquels ils n'auraient peut-être pas accès autrement.

C. Centre canadien d'échange du renminbi : points de vue des témoins

À propos du Centre canadien d'échange du renminbi, les témoins ont exposé les questions suivantes au Comité : l'infrastructure et les heures d'ouverture du Centre; les responsabilités de la Banque du Canada et du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF); les investissements chiffrés en RMB; les enjeux liés au Centre.

1. Infrastructure et heures d'ouverture

[BMO Capital Markets](#) et la [Banque Royale du Canada](#) ont informé le Comité que l'ouverture d'un centre canadien d'échange du renminbi permettra aux entreprises situées au Canada de s'adresser à leurs institutions financières locales pour effectuer des transactions en RMB, pourvu que ces institutions soient membres du Centre. La [Banque Royale du Canada](#) a également indiqué que le Centre fonctionnera par voie électronique

grâce à l'infrastructure existante, incluant les réseaux de communication, et n'exigera pas d'investissements importants en capitaux, main-d'œuvre et autres ressources.

Dans le [mémoire](#) qu'il a présenté au Comité, le ministère des Finances de la Colombie-Britannique a expliqué que le Centre canadien d'échange du renminbi constitue une plate-forme informatisée gérée par les institutions financières du secteur privé. Devant le Comité, [il](#) a expliqué que le Centre est non pas un « lieu physique » mais un moyen de faire des affaires et d'effectuer des échanges commerciaux, des opérations bancaires et des investissements libellés en renminbis. L'emplacement de la banque de compensation à Toronto ne définit pas le Centre. [Il](#) a ajouté que le Centre doit être une initiative qui mobilise les entreprises canadiennes de partout au pays.

La [Banque industrielle et commerciale de Chine](#) a parlé des heures d'ouverture du Centre canadien d'échange du renminbi pour la compensation et le règlement des paiements en RMB, qui se feront 24 heures sur 24 tous les jours de la semaine; elle a indiqué que, comme il pourra offrir des services pendant la fermeture des marchés et des institutions financières asiatiques, le Centre aura un avantage sur les centres de l'Asie. [AvantageBC](#) a fait observer qu'en raison des différents fuseaux horaires au Canada, l'achat et la vente de renminbis se feront en continu partout dans le monde.

Au sujet des avantages qu'offre le Centre canadien d'échange du renminbi aux entreprises chinoises, [Finance Montréal](#) a expliqué que le Centre permettra à ces entreprises d'avoir accès simultanément aux acheteurs et aux vendeurs de produits financiers libellés en RMB dans les marchés financiers de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, ceux-ci partageant les mêmes fuseaux horaires.

2. Banque du Canada et Bureau du surintendant des institutions financières

La [Banque du Canada](#) a expliqué au Comité que l'accord d'échange de devises constitue une forme d'assurance pour les institutions financières qui sont membres du Centre canadien d'échange du renminbi; les accords d'échange de devises entre la Banque du Canada et d'autres banques centrales n'ont jamais été utilisés. [Elle](#) a également indiqué que, si la Banque utilise les accords d'échange de devises qu'elle a avec la BPC, elle demandera aux membres du Centre une garantie avant de leur offrir des renminbis.

Par ailleurs, la [Banque du Canada](#) a affirmé qu'elle surveillera le niveau de compensation en RMB et les liquidités en RMB au Canada, et qu'elle maintiendra le dialogue avec la BPC. Selon [elle](#), le BSIF recueillera des renseignements sur l'utilisation du RMB au Canada.

En ce qui a trait aux règles de prudence, la [Banque industrielle et commerciale de Chine](#) a signalé qu'elle attend l'approbation définitive du BSIF pour offrir des services de compensation en RMB; elle devait commencer à offrir ses services le 23 mars 2015, et elle a commencé à le faire.

3. Investissements libellés en renminbis

[Exportation et développement Canada](#) (EDC) a expliqué au Comité que l'organisme avait émis des obligations en renminbis en juillet 2013 et en novembre 2014, dont la valeur nominale était respectivement de 101 millions de renminbis offerts à 2,1 % pour 12 mois et de 306 millions de renminbis offerts à 2,5 % pour 18 mois. Pour [Exportation et développement Canada](#), ces émissions sont symboliques, car elles n'étaient pas nécessaires pour financer EDC, mais elles étaient demandées par des investisseurs.

À propos des obligations du gouvernement de la Colombie-Britannique libellées en RMB, le [ministère des Finances de la province](#) a indiqué qu'on n'avait pas essayé d'obtenir des RMB sur le marché ouvert pour payer les titulaires d'obligations; on a plutôt effectué des emprunts dans cette devise qu'on a investis dans des actifs libellés en RMB. [Il](#) a ajouté qu'avec l'ouverture du Centre canadien d'échange du renminbi, on espérait vendre de telles obligations aux Canadiens; les dépôts de RMB au Canada augmenteront alors et le passif restera au Canada.

[BMO Capital Markets](#) a fait état des types d'investissements que les investisseurs qualifiés peuvent faire au titre du RQFII et il a indiqué que les régimes de retraite canadiens achèteraient probablement la dette à court terme du gouvernement chinois. En ce qui concerne l'achat d'instruments financiers libellés en RMB par des investisseurs chinois, [Finance Montréal](#) a fait observer que ces instruments pourraient être achetés par des fonds de pension chinois dont les portefeuilles sont gérés par des entités à Montréal.

4. Défis pour le Centre canadien d'échange du renminbi

La [Banque industrielle et commerciale de Chine](#) a expliqué au Comité que, pour produire les volumes commerciaux de RMB nécessaires à sa viabilité, le Centre canadien d'échange du renminbi doit attirer des entreprises de partout en Amérique du Nord; il doit également créer des services sur mesure pouvant soutenir la concurrence d'autres centres d'échange du renminbi dans le monde. La [Chambre de commerce du Canada](#) a mentionné que les banques canadiennes pourraient augmenter le nombre de transactions en RMB en faisant davantage affaire avec les entreprises américaines. Le [ministère des Finances de la Colombie-Britannique](#) a signalé que, de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et d'autres intéressés, il s'emploie à renseigner les entreprises sur le Centre canadien d'échange du renminbi en vue d'accroître le volume de transactions en RMB.

En ce qui a trait à la pertinence des activités de compensation et de règlement en RMB effectuées par un centre extraterritorial une fois levées les restrictions imposées par le gouvernement chinois aux virements transfrontaliers de RMB, [AvantageBC](#) a indiqué que le RMB peut être réglé et compensé dans toute institution financière qui a un compte à la BPC. [Il](#) a également indiqué que le Canada dispose d'un délai limité pour tirer parti de sa situation comme unique pays des Amériques ayant – jusqu'ici – un centre d'échange du RMB.

Au sujet de la vente et de l'achat de RMB au Canada, le [ministère des Finances](#) a signalé que, comparativement aux marchés monétaires de l'euro et du yen, le marché monétaire du RMB est moins complexe, car il compte moins d'opérations de change à terme, d'accords d'échange de devises et d'options.

D. Centres d'échange du renminbi dans d'autres pays : points de vue des témoins

La [City of London Corporation](#) a informé le Comité au sujet du centre d'échange du renminbi au Royaume-Uni. Elle a expliqué que la Banque d'Angleterre et la BPC ont un accord d'échange de devises et que la Banque de construction chinoise, qui est établie à Londres, est la banque de compensation du RMB. [Elle](#) a expliqué que, pour faciliter le développement du marché monétaire du RMB au Royaume-Uni, elle participe à des activités d'information et de marketing qui ont pour but de sensibiliser la population à l'utilisation du renminbi. De plus, [elle](#) a fait mention du succès du centre d'échange du RMB au Royaume-Uni, lequel regroupe des institutions financières nationales et internationales.

La [Banque de construction chinoise](#) a expliqué qu'il existe 11 banques extraterritoriales de compensation du RMB établies dans différents centres d'échange du RMB dans le monde, notamment à Toronto. [Elle](#) a signalé l'augmentation des paiements en RMB qui ont été compensés dans les différents centres entre le deuxième trimestre de 2012 et le deuxième trimestre de 2013; par exemple, les paiements compensés en Australie se sont accrus de 676 % pendant la période.

CHAPITRE 4 : CERTAINES DES RÉPERCUSSIONS ESCOMPTÉES DU CENTRE CANADIEN D'ÉCHANGE DU RENMINBI

A. Coûts des affaires avec des entreprises chinoises

Au sujet des frais de change réduits pour les exportateurs canadiens, la [Chambre de commerce du Canada](#) a indiqué au Comité que les entreprises canadiennes pouvaient économiser quelque 6,2 milliards de dollars sur 10 ans si elles peuvent convertir le dollar canadien directement en RMB, plutôt qu'indirectement à partir d'une devise intermédiaire. Le [Conseil canadien des chefs d'entreprise](#) a estimé pour sa part que la réduction des frais de change aiderait les entreprises canadiennes à se tailler une place dans le marché mondial. De l'avis d'[Exportation et développement Canada](#), l'existence d'un centre canadien d'échange du RMB encouragera le développement d'un marché de produits dérivés en RMB au Canada de manière à réduire le risque associé au taux de change, en particulier si la valeur relative du RMB s'apprécie.

Selon la [Toronto Financial Services Alliance](#), un sondage mené par la HSBC a révélé que 55 % des entreprises chinoises offriraient un rabais maximal de 5 % pour les transactions libellées en renminbis plutôt qu'en dollars américains. D'après les calculs effectués par [BMO Capital Markets](#), les entreprises canadiennes économiseront de 5 à 8 % sur chaque contrat avec un fournisseur chinois en raison de la capacité de convertir le dollar canadien directement en renminbis. Cependant, [Exportation et développement Canada](#) a indiqué que les entreprises chinoises doivent payer leurs intrants en dollars américains et préfèrent donc la devise américaine au RMB. [On](#) a indiqué qu'il coûte moins cher aux entreprises chinoises de payer leurs dépenses en dollars américains qu'en renminbis.

Selon [BMO Capital Markets](#), lorsque le Centre canadien d'échange du RMB sera opérationnel, les entreprises pourront entreposer leurs RMB dans des comptes de dépôt, ce qui réduira les frais de change des opérations avec des entreprises chinoises qui exigent d'être payées en RMB.

B. Commerce

Le [Conseil canadien des chefs d'entreprise](#) a fait savoir au Comité que les exportations canadiennes représentent 1,3 % des importations chinoises, une proportion qui se compare à celle de la Suisse (1,5 %) et de l'Allemagne (5,1 %). Il a indiqué que le plus grand avantage du Centre canadien d'échange du RMB pour le Canada est la possibilité qu'il a de faciliter le commerce entre la Chine et le Canada. [Il](#) a expliqué que le Canada pourrait augmenter ses exportations de pétrole et de gaz vers la Chine, tandis que celle-ci pourrait accroître ses exportations d'appareils électriques vers le Canada. De même, [BMO Capital Markets](#) a estimé que le commerce bilatéral augmentera considérablement lorsque le Centre canadien d'échange du RMB sera opérationnel et il prévoyait que les secteurs canadiens des forêts, des pêches, du pétrole et du gaz en

bénéficieraient. [John Curtis](#), qui a pris la parole à titre personnel, a indiqué pour sa part que le Centre canadien d'échange du RMB profitera au secteur manufacturier du Canada en facilitant la participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

La [Chambre de commerce du Canada](#) s'est dit d'avis que, grâce au Centre canadien d'échange du RMB, la valeur des exportations canadiennes vers la Chine augmentera de 21 à 32 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années. Selon le [ministère des Finances de la Colombie-Britannique](#), la valeur des exportations de la province vers la Chine devrait augmenter de 9,4 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

Selon la [Toronto Financial Services Alliance](#), le Centre canadien d'échange du RMB facilitera l'exportation de biens et de services des petites et moyennes entreprises canadiennes vers la Chine sans qu'il soit nécessaire de conclure des contrats financiers pour effectuer des transactions au moyen d'une devise intermédiaire. De même, le [Conseil commercial Canada-Chine](#) a indiqué que le Centre canadien encouragera ces entreprises à exporter des biens et des services vers le marché chinois grandissant. La [Chambre de commerce du Canada](#) a indiqué que les entreprises qui reçoivent des paiements en RMB, par exemple des entreprises vinicoles et des compagnies qui passent par Alibaba, profiteront du Centre canadien.

En ce qui concerne l'augmentation des échanges commerciaux entre le Canada et la Chine, le [Conseil canadien des chefs d'entreprise](#) et la [Toronto Financial Services Alliance](#) ont estimé que le Canada devrait s'inspirer d'une vision à long terme pour établir un engagement Canada-Chine, incluant un partenariat stratégique et un accord de libre-échange. Le [Conseil commercial Canada-Chine](#) a indiqué que le Centre canadien d'échange du RMB représentera une étape positive dans les relations entre les deux pays et [il](#) s'est dit favorable à l'établissement de cadres plus structurés pour les relations économiques.

C. Secteur des services financiers

La [Toronto Financial Services Alliance](#) a indiqué au Comité que les compagnies d'assurance canadiennes sont présentes dans les marchés asiatiques et que le Centre canadien d'échange du RMB améliorera la situation de Toronto en particulier et du Canada en général en tant que centre financier mondial. Selon la [Banque de construction chinoise](#), le Centre présentera Toronto comme l'un des plus grands centres financiers dans le monde et augmentera la compétitivité des marchés de capitaux canadiens.

[Finance Montréal](#) a mentionné que le Centre canadien d'échange du RMB aidera les institutions financières canadiennes à créer et à distribuer des produits financiers libellés en RMB, d'où de nouvelles possibilités d'investissement pour les clients institutionnels et les clients de détail. [Il](#) a indiqué, par exemple, que les produits dérivés offrant une protection contre les fluctuations du taux de change du RMB se négocieront à la Bourse de Montréal.

Enfin, [John Curtis](#) a estimé que le rôle central du dollar américain dans les transactions financières mondiales ne sera pas compromis par suite de la création du Centre canadien d'échange du RMB.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

| Organismes et individus | Date | Réunion |
|--|------------|---------|
| <p>Banque du Canada Paul Chilcott, chef, Département des marchés financiers</p> <p>BMO Marchés des capitaux C.J. Gavsie, chef, Produits de change et marchés chinois des capitaux</p> <p>Ministère des Finances Rob Stewart, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier</p> <p>Exportation et développement Canada Peter Hall, vice-président et économiste en chef, Services économiques</p> <p>Industrial and Commercial Bank of China MingXuan (William) Zhu, président et chef de la direction, Canada</p> | 2015/02/17 | 66 |
| <p>Conseil commercial Canada-Chine Peter Harder, président, Conseiller en politiques, Dentons LLP</p> <p>Chambre de commerce du Canada Hendrik Brakel, directeur principal, Politiques économiques, financières et fiscales</p> <p>Ministère des finances et des relations des corporations, Colombie-Britannique Jim Hopkins, sous-ministre adjoint, Provincial Treasury</p> | 2015/02/19 | 67 |
| <p>Conseil canadien des chefs d'entreprise Brian Kingston, associé principal</p> <p>Finance Montréal Eric Lemieux, directeur général</p> <p>Toronto Financial Services Alliance Janet Ecker, présidente et directrice générale</p> | 2015/02/24 | 68 |
| <p>À titre personnel John Curtis, consultant, Professeur auxiliaire</p> <p>AdvantageBC Colin Hansen, président et chef des opérations</p> | 2015/02/26 | 69 |

| Organismes et individus | Date | Réunion |
|---|------------|---------|
| <p>China Construction Bank Nianbei Sun, administrateur principal et directeur général, Bureau de Toronto</p> | 2015/02/26 | 69 |
| <p>City of London Corporation Mark Boleat, président, Policy and Resources Committee</p> | | |
| <p>Banque royale du Canada Bryan Osmar, directeur général, Chef des infrastructures de Marchés</p> | | |

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

AdvantageBC

China Construction Bank

City of London Corporation

Ministère des finances et des relations des corporations, Colombie-Britannique

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([réunions n^{os} 66-69 et 80](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

James Rajotte

Rapport complémentaire du Parti libéral du Canada

Pendant l'étude du Comité sur le Centre canadien d'échange du renminbi, plusieurs témoins ont fait des déclarations convaincantes et importantes sur le rôle du Centre d'échange dans le contexte des relations économiques entre le Canada et la Chine. Nous avons été déçus de constater que leurs opinions judicieuses avaient été exclues du rapport final du Comité. En particulier, nombre de témoins ont réclamé des règles claires en matière d'investissements étrangers, mais leurs demandes ont été passées sous silence.

Le Canada a tissé des relations diplomatiques solides avec la Chine depuis les initiatives du premier ministre Pierre Trudeau, en 1968. Toutefois, ces dernières années, le gouvernement du Canada a jeté le doute sur ces relations au moyen de ses dispositions délibérément ambiguës dans la *Loi sur Investissement Canada*, particulièrement quant à la manière dont elles s'appliquent aux entreprises d'État. C'est pendant la transaction CNOOC-Nexen que le leadership déficient du gouvernement en la matière a été le plus évident.

Plusieurs témoins ont exprimé au Comité l'inquiétude que suscite le manque de clarté des règles d'investissements au Canada. Étant donné que leurs témoignages n'apparaissent pas dans le rapport principal, nous en reproduisons quelques extraits ici.

Au cours des discussions portant sur la transaction CNOOC-Nexen, Brian Kingston du [Conseil canadien des chefs d'entreprise](#), a déclaré au Comité : « [N]ous avons soulevé des préoccupations relativement à la façon dont cela a été communiqué. La transaction a bel et bien créé de l'incertitude pour les investisseurs chinois ».

Colin Hansen, [d'AvantageBC](#), était du même avis : « Il y a eu un refroidissement du climat d'investissement, et je pense que c'est simplement une question de communication, car ce que les entreprises et les pays recherchent, dans toute activité liée au commerce international, c'est la certitude et la stabilité. » Il a ajouté que, immédiatement après la décision Nexen, « des sociétés chinoises se demandaient si le Canada acceptait toujours leurs investissements en RMB ».

Nianbe Sun, de la [China Construction Bank](#), a soulevé les mêmes inquiétudes. Elle a affirmé que la déclaration de politique du gouvernement canadien, après la décision Nexen, avait « entraîné un ralentissement des activités d'investissement de la Chine, car on laissait entendre aux entreprises chinoises de l'industrie des ressources naturelles que le Canada voulait peut-être ralentir les activités de la Chine liées aux investissements et aux fusions et acquisitions ». M^{me} Sun a recommandé au gouvernement canadien « [de] modifier le message, [de] donner de nouvelles informations aux sociétés chinoises et [de] leur faire connaître davantage les nouvelles politiques et stratégies du Canada ».

Janet Ecker, de la [Toronto Financial Services Alliance](#), a insisté auprès du Comité sur la

nécessité d'avoir une politique canadienne claire et transparente : « Nous avons des intérêts nationaux que — selon moi, à juste titre — n'importe quel gouvernement chercherait à protéger. Toutefois, le fait d'assurer cette protection à l'intérieur du cadre d'un partenariat stratégique Canada-Chine ou par la prolongation d'accords de libre-échange est probablement la bonne façon de le faire, selon moi. Nous pouvons établir certaines règles afin que tout le monde connaisse notre façon de procéder. »

L'ambiguïté délibérée qu'entretient le gouvernement actuel a eu l'effet d'une douche froide pour les investisseurs étrangers et complique la tâche aux investisseurs canadiens qui souhaitent attirer des capitaux étrangers. Il est inévitable que cette ambiguïté mène à des mesures réciproques, officielles ou non officielles, qui font rater aux entreprises canadiennes des débouchés dans de vastes marchés comme la Chine.

Le Parti libéral du Canada reconnaît le lien indéniable qui existe entre les investissements étrangers et une classe moyenne forte au Canada. Le commerce et les investissements renforcent notre classe moyenne en appuyant la croissance économique et la création d'emplois bien payés ici même au Canada. C'est la raison pour laquelle le chef libéral Justin Trudeau a été le premier des chefs de partis politiques fédéraux à se prononcer en faveur de la transaction CNOOC-Nexen.

Nous continuons de réclamer du gouvernement qu'il clarifie les règles relatives aux investissements étrangers au Canada. Une économie canadienne forte nécessite des règles claires qui favorisent l'investissement au Canada.